



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le 06/03/2018

SLOX

ID : 081-218102572-20180305-2018DEL4-DE

Date de la convocation
27.02.2018

L'an deux mille dix huit et le cinq mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAU, GARCIA, Mr LEFERT, Mmes TRUTINO, GONZALES, Mrs KOWALCZYK, GALINIE, Mme THUEL,

N° 18/4

Absents : Mr SOULA, procuration à Mr GUIRAUD
Mme TAFELSKI procuration à Mme VILLENEUVE
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr LE ROCH
Mr SAMATAN procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLES procuration à Mr MARTY
Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL
Mrs CROUZET, GRIMAL, PEYRONIE, BARDY, Mme PELLEGRINI

Secrétaire : Mr GRIALOU.

Objet de la délibération

**APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF 2017
DU BUDGET DU
SERVICE DE L'EAU**

Le compte administratif de l'exercice 2017 du budget du service des eaux fait apparaître les résultats suivants :

1. Section de fonctionnement
Dépenses : 622 791,28 €
Recettes : 1 049 656,78 € dont 244 104,51 € d'excédent reporté
Soit un résultat de clôture de : **+426 865,50 €**
2. Section d'investissement
Dépenses : 276 095,92 € dont 71 913,65 € de déficit reporté
Recettes : 192 040,48
Soit un résultat de clôture de : **- 84 055,44 €**
3. Restes à réaliser 2017 reportés sur 2018
Dépenses : 117 358,71 €
Recettes : 0,00 €

*Adopté à la majorité
5 ABSTENTIONS*

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le maire, conformément à la loi, quitte la séance afin qu'il soit procédé au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

PROCEDE au vote du compte administratif du budget du service des eaux pour l'exercice 2017 de la ville de Saint-Juéry,

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif du budget du service des eaux de la commune,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2017 du budget du service des eaux définitivement closes.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 6 mars 2018
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental